

Rapport de jury Examen professionnel SAENES Classe exceptionnelle - Session 2024

I. Calendrier et données statistiques

Date de l'épreuve orale : 19 février 2024

Nombre de postes offerts : 12

- Nombre d'inscrits : 68
- Nombre de dossiers RAEP reçus : 54
- Nombre d'admissibles : 26
- Nombre d'admis : 12

- Seuil d'admissibilité : 16/20
- Moyenne admissibilité : 13.12/20

- Seuil d'admission (note oral) : 15.20/20
- Moyenne admission : 15/20
- Total seuil (note écrit+oral) : 16.31/20

Exapro SAENES cl. Except.	Inscrits		Dossiers RAEP reçus		Admissibles		Admis	
	H	F	H	F	H	F	H	F
	5	63	5	49	3	23	1	11

Exa pro SAENES cl. Except.	Note + haute		Note + basse	
	Admissibilité	Admission	Admissibilité	Admission
	19.50/20	20/20	16/20	15/20

- Nombre de note éliminatoire à l'admissibilité : 7 (rupture d'anonymat)
- Nombre de note éliminatoire à l'admission : 0

Origine des candidats	EPLE	Services académiques	CROUS	Autres	Totaux
Exapro SAENES cl. Except.	Admissibles / admis	Admissibles / admis	Admissibles / admis	Admissibles / admis	Admissibles / admis
	12/6	12/4	1/1	1/1	26/12

Admissibilité : dossiers RAEP dématérialisés

Admission :

Nombre de commission : 2

Nombre de jurés par commission : 3

II. L'épreuve d'admissibilité (coefficient 3)

Elle consiste en l'examen d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) établi par le candidat. Toute note inférieure à 8 est éliminatoire.

D'une manière générale, les dossiers de RAEP sont de bonne qualité comme en témoigne l'échelle de note des 31 candidats admissibles de 16,5 à 14. Aucune note en deçà de 8 a été attribuée. Ainsi pour être retenu pour l'épreuve d'admission, les candidats doivent porter une attention toute particulière à la constitution et à la rédaction du dossier sans pour autant mettre en avant des missions ou joindre des documents que le candidat ne serait pas en mesure d'explicitier ou de détailler lors de l'oral.

Il est attendu notamment des candidats :

1. Une mise en relief de leur parcours professionnel au travers des différentes expériences, grâce à une rédaction structurée, problématisée qui met en perspective les enjeux des fonctions exercées. Le dossier du RAEP n'est pas simplement une chronologie des postes occupés ou une énumération des tâches exécutées. Ainsi, le jury doit être en mesure d'évaluer les contraintes et enjeux spécifiques des postes occupés, leur degré d'exposition et le niveau de responsabilité confié.
2. Qu'ils mettent en avant les compétences acquises sur les différents postes occupés qu'elles soient techniques (finances, sécurité ...), managériales ou relationnelles.
3. Une attention particulière sur la présentation et l'orthographe.

Par ailleurs, les candidats qui se présentent à l'examen professionnel doivent s'attacher au respect des consignes. A ce titre, il est indiqué dans le guide de constitution des dossiers *"qu'afin de garantir l'anonymat de votre dossier, vous veillerez à ne jamais mentionner votre nom dans aucune des descriptions que vous serez amené(e) à faire dans ces pages ou dans les documents que vous joindrez à votre dossier. Dans le cas contraire votre dossier sera déclaré irrecevable en raison de la rupture de l'anonymat vous serez éliminé(e) de l'examen professionnel."*

Les membres du jury constatent que la présentation du dossier RAEP ne relève pas d'un exercice bien maîtrisé par les candidats. Il est conseillé aux personnes qui ne sont pas très à l'aise avec cet exercice de suivre la formation prévue à cet effet.

Certains dossiers RAEP restent trop descriptifs et ne dégagent pas de compétences transversales, indispensables pour occuper des postes à plus haute responsabilité.

Les membres du jury ont fait le constat que les candidats présentent des parcours riches, y compris à l'interministériel qui sont de nature à être valorisés.

Les meilleurs dossiers savent relier les compétences acquises au cours de leur parcours professionnel au service de politiques publiques bien identifiées.

Les membres du jury suggèrent fortement de joindre un document au dossier RAEP permettant d'apprécier le degré d'autonomie et d'initiative de la personne ; pour autant ce document doit être sincère.

En effet, le jury n'est pas dupe et sait reconnaître les documents qui ne sauraient être de la seule responsabilité du candidat.

III. L'épreuve d'admission (coefficient 5)

L'épreuve consiste en un entretien avec le jury généralement composé de trois personnes. Les membres du jury sont soit des personnels de direction soit des personnels administratifs en poste en EPLE, en service déconcentré ou dans l'enseignement supérieur.

La durée de cet entretien est de 25 minutes dont 5 minutes au plus de présentation du candidat et une mise en situation en fin d'entretien.

La durée de la présentation est normée par l'arrêté du 21 décembre 2010 et notamment son article 5 *"présentation d'une durée de 5 minutes au plus". Les candidats doivent donc s'astreindre à la respecter. Un certain nombre de candidats a dû être arrêté, ce qui témoigne d'un manque de préparation à cet exercice. Par ailleurs, la crainte de dépasser cette durée ne doit pas non plus amener les candidats à faire une présentation trop brève qui s'achève au bout de 2 à 3 minutes.*

La présentation

Elle doit être claire et dynamique. L'exposé doit mettre en valeur, en s'appuyant sur les tâches et missions confiées, **les compétences acquises et le potentiel du candidat.** **A ce titre**, il convient de privilégier les présentations qui s'inscrivent dans une logique d'acquisition des compétences plutôt que strictement chronologique.

Enfin, il est conseillé aux candidats de conclure leur exposé **par les motivations** qui les conduisent à présenter cet examen professionnel en se projetant par exemple dans de nouvelles fonctions. Certains candidats semblent encore penser que l'accès au grade de classe exceptionnelle ne serait «une juste» reconnaissance de leur parcours et peuvent passer à ce titre à côté de leur oral par manque de préparation.

L'échange avec le jury

Lors de la session 2024, les membres du jury ont fait le constat **d'une bonne préparation** des candidats à l'exposé du parcours professionnel dans le temps imparti.

Les meilleurs candidats ont présenté une synthèse du parcours, dans une dynamique qui mettait en évidence leur prise de responsabilité, leur capacité à travailler en autonomie et à conduire un projet ou encadrer une équipe.

Les membres du jury ont trouvé **que les candidats avaient dans l'ensemble bien travaillé leurs motivations, parfois personnelles, souvent professionnelles.** Les candidats qui se présentent à cet examen professionnel, sont pressentis pour occuper des postes avec des responsabilités plus larges que celles qui leur sont confiées ; certains candidats s'inscrivent dans une dynamique d'évolution professionnelle et préparent en parallèle de l'examen professionnel le concours d'attaché. Aussi, les membres du jury invitent les candidats à se projeter dans un emploi de corps supérieur ou un emploi de grade supérieur mais avec un champ élargi de responsabilités.

Les mises en situation

Le jury attend que le candidat fasse preuve de réflexion et de bon sens dans le traitement de la situation qui lui est soumise.

Les membres du jury invitent les futurs candidats à cet examen professionnel à prendre connaissance via les sites des ministères des grandes réformes en cours.

En conclusion, quelques conseils.

Pour l'épreuve d'admissibilité :

- mener une réflexion de fond sur son parcours professionnel et son projet d'évolution de carrière au regard des missions et des responsabilités qui peuvent être confiées à un SAENES de classe exceptionnelle, avant d'engager la rédaction du RAEP,
- rédiger un rapport d'activités ordonné de manière à mettre en perspective les compétences acquises au regard du profil attendu, souligner les capacités et compétences transférables pour occuper un poste de SAENES de classe exceptionnelle,
- se détacher de la simple description des tâches accomplies et montrer une vision maîtrisée de leur intégration au sein de l'activité globale du service, de ses problématiques et de ses enjeux,
- valoriser la prise de responsabilité et/ou d'initiatives dans le cadre du travail, et/ou la capacité à encadrer une équipe, à conduire un projet, à agir en autonomie,
- s'investir dans la présentation qui doit être attractive, cohérente, porteuse de sens et de motivation,
- s'assurer que tous les concepts posés sont maîtrisés car ils pourront faire l'objet de questions à l'oral,
- décrire en conclusion ses motivations pour occuper des responsabilités et son projet d'évolution de carrière,
- joindre des annexes qui pourront appuyer par l'exemple le rapport d'activités,

- bien relire le document avant l'envoi pour éliminer d'éventuelles fautes d'orthographe, s'assurer de l'exactitude des formulations choisies, ne pas regretter l'oubli d'un point important,
- respecter le format demandé et s'assurer que tous les documents fournis ont été rendus anonymes.

Pour l'épreuve d'admission :

- préparer l'épreuve d'admission le plus en amont possible sans attendre le résultat de l'admissibilité,
- privilégier la présentation de l'exposé à partir d'un plan structuré laissant de la souplesse au moment de la restitution, plutôt que la récitation d'un texte appris par cœur. Surveiller son débit pour tenir compte du stress, ni trop lent ni trop rapide, qui va jouer sur le temps de restitution. S'assurer de la clarté de son élocution. Veiller à ne pas avoir un ton monocorde. S'entraîner suffisamment à cet exercice particulier pour ne pas être destabilisé le jour de l'épreuve,
- connaître son environnement de travail au-delà de son poste de travail, l'amont, l'aval, les enjeux et les problématiques de son service et de sa structure,
- s'assurer de la bonne compréhension des questions avant de répondre, ne pas hésiter à demander une reformulation. Ne pas pouvoir répondre à une question n'a rien de rédhibitoire si cela reste dans une proportion raisonnable : mieux vaut dire que l'on ne sait pas que d'avancer une réponse qui n'a pas de sens,
- construire une réflexion autour de son projet professionnel ; être en capacité de se projeter à moyen terme.